

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, présidée par Monsieur le maire Pierre Poirier et tenue le 15 décembre 2020, à 19 h 55, par voie de visioconférence.

SONT PRÉSENTS À CETTE VISIOCONFÉRENCE :

Monsieur Pierre Poirier, maire Monsieur Michel Bédard, conseiller Monsieur Jean Simon Levert, conseiller Monsieur Alain Lauzon, conseiller Monsieur André Brisson, conseiller Madame Carol Oster, conseillère Madame Lise Lalonde, conseillère

SONT AUSSI PRÉSENTS PAR VISIOCONFÉRENCE :

Monsieur Gilles Bélanger, directeur général Madame Danielle Gauthier, directrice générale adjointe

Le Conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate qu'un avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

RÉSOLUTION 10905-12-2020 OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québecois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a, par décrets, renouvelé de façons successives l'état d'urgence sanitaire et par conséquent, le 9 décembre 2020 le décret numéro 1308-2020 a prolongé l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 18 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est passée au niveau d'alerte maximum et que les mesures s'appliquant à ce pallier d'alerte sont majoritairement entrées en vigueur le 14 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

D'ACCEPTER QUE la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Poirier, la séance spéciale est par conséquent ouverte à 19h55.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10906-12-2020 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.



- 1. Ouverture de la séance spéciale
- 2. Adoption de l'ordre du jour de la séance spéciale
- 3. Administration générale
- 3.1 Subvention aux organismes à but non lucratif
- 3.2 Dépôt de la liste des personnes engagées
- 3.3 Renouvellement du contrat d'assurances générales
- 3.4 Retiré
- 4. Trésorerie
- 4.1 Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer
- 4.2 Dépôt de la liste des virements budgétaires effectués conformément à l'article 10 du règlement 160-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
- 4.3 Retiré
- 4.4 Dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées en vertu du règlement 160-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
- 4.5 Approbation d'engagements financiers pour l'exercice financier 2020
- 4.6 Autorisation de financement de divers projets
- 4.7 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 283-2020 décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2021
- 4.8 Octroi d'un contrat à PG Solutions inc. pour l'entretien et le soutien des applications informatiques
- Greffe
- Travaux publics
- 6.1 Approbation du décompte numéro 2 final de Nordmec inc. pour la réfection du barrage du lac Colibri et réception provisoire
- 6.2 Octroi d'un contrat pour la réhabilitation du site de l'ancienne scierie Dufour
- 6.3 Retiré
- 7. Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 8. Comité consultatif sur l'environnement
- 9. Urbanisme et environnement
- 9.1 Renouvellement de mandats de membres du comité consultatif d'urbanisme
- 9.2 Renouvellement des mandats des membres du comité consultatif en environnement
- 9.3 Demande de report de la contribution requise pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels lot projeté 6 407 462
- 9.4 Addenda au protocole d'entente entre la Municipalité et Club de golf Mountain Acres inc. pour la réalisation du projet Domaine Ogilvie phase 2
- 9.5 Addenda au protocole d'entente entre la Municipalité et Club de golf Mountain Acres inc. pour la réalisation du projet Domaine Ogilvie phase 3



- 10. Sécurité publique et service incendie
- 11. Sports, loisirs et culture
- 11.1 Adoption de la politique visant à encourager l'activité physique et le développement culturel
- 11.2 Conclusion d'un protocole d'entente avec le Domaine Bellevue pour la location de la salle La Doyenne
- 11.3 Conclusion d'un protocole d'entente avec la Société d'histoire de la Repousse pour l'année 2021
- 11.4 Conclusion d'un protocole d'entente avec la Maison des Arts Saint-Faustin pour l'année 2021
- 11.5 Conclusion d'un protocole d'entente avec Le Centre des Loisirs du Lac-Carré division tennis
- 11.6 Signature d'un bail avec la MRC des Laurentides pour l'utilisation du parc linéaire
- 11.7 Octroi d'un contrat à 7500114 Canada inc. pour l'entretien du parc linéaire pour des activités hivernales
- 12. Période de questions
- 13. Levée de la séance spéciale

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10907-12-2020 SUBVENTION AUX ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF

CONSIDÉRANT QUE différents organismes sans but lucratif demandent à la Municipalité une aide financière pour les aider à défrayer les coûts inhérents à leurs activités respectives.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

D'AUTORISER le versement de la subvention suivante :

ORGANISME	MONTANT	
Palliacco	700 \$	

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Gliles Bélanger

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)



DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Le directeur général procède au dépôt de la liste des personnes engagées conformément à l'article 165.1 du Code municipal.

RÉSOLUTION 10908-12-20520 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCES GÉNÉRALES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurances générales se termine le 31 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la Mutuelle offre un renouvellement pour l'année 2021 au coût de 82 396 \$ plus taxes.

Il est proposé par Madame la conseillère Carol Oster :

D'AUTORISER le renouvellement du contrat d'assurances avec la Mutuelle des Municipalités du Québec pour l'année 2021 pour la somme de 82 396 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le paiement de la prime d'assurance à Ultima assurance et gestion de risques.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10909-12-2020 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés numéro 359-12-2020 du 19 novembre au 15 décembre 2020 totalise 723 737.31\$ et se détaille comme suit :

 Chèques:
 295 384.03\$

 Transferts bancaires :
 325 418.67\$

 Salaires du 19 novembre au 15 décembre 2020:
 102 934.61\$

Total: 723 737.31\$

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Simon Levert :

D'APPROUVER la liste des déboursés portant le numéro 359-12-2020 ainsi que la liste des salaires du 19 novembre au 15 décembre 2020 pour un total de 723 737.31\$.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Gilles Bélange



<u>DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES EFFECTUÉS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 10 DU RÈGLEMENT 160-2007 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES</u>

Le directeur général procède au dépôt de la liste des virements budgétaires effectués conformément à l'article 10 du règlement 160-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires préparée par le service de la trésorerie.

DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ACCORDÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 160-2007 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Le directeur général procède au dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées du 20 novembre au 10 décembre 2020 par les responsables d'activités budgétaires.

RÉSOLUTION 10910-12-2020 APPROBATION D'ENGAGEMENTS FINANCIERS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

CONSIDÉRANT QUE par son règlement numéro 160-2007 le conseil municipal a délégué à certains fonctionnaires son pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats ;

CONSIDÉRANT QUE la délégation ne vaut pas pour un engagement de dépenses ou un contrat s'étendant au-delà de l'exercice courant et qu'en conséquence, tel engagement ou contrat doit être autorisé par le conseil ;

CONSIDÉRANT QUE certaines dépenses affectant l'année 2021 doivent être autorisées avant la fin de l'année 2020.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Simon Levert :

D'AUTORISER les engagements financiers pour l'exercice financier 2021, tels que détaillés à la liste préparée par le service de la trésorerie le 10 décembre 2020 pour un montant total de 45 578.58 \$ et en autoriser le paiement.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10911-12-2020 AUTORISATION DE FINANCEMENT DE DIVERS PROJETS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite financer certains projets à même les surplus ou fonds réservés ;

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement numéro 160-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, toute dépense, pour pouvoir être effectuée ou engagée, doit être dûment autorisée par le conseil lorsqu'elle est financée par un surplus ou par un fonds réservé

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Simon Levert :

DE DÉCRÉTER la réalisation des projets suivants et d'autoriser les dépenses en découlant à même les surplus ou fonds réservés tel que spécifié :

Projet	Montant	Fonds/surplus
Ajout surplus promotion	32 161 \$	Surplus libre
Remboursement du fonds de roulement	59 029 \$	Surplus libre
Création du surplus subvention Covid	186 000 \$	Surplus libre
Crédit de taxes Covid	72 600 \$	Subvention Covid
Quote-part RINOL 2021	20 000 \$	Sécurité publique

Amendée le 2021/09/16 par rés. 11287-09-2021



Remplacement d'ordinateurs	15 000 \$	Surplus libre
Gestion documentaire	13 000 \$	Surplus libre
Réaménagement salle de bain hôtel de ville	55 000 \$	Surplus libre
Embauche inspecteur en bâtiment	48 750 \$	Surplus libre
Achat de chaises et tables pour le service des sports, loisirs, culture et vie communautaire	3 500 \$	Surplus libre
Clôture de chantier pour la plage	2 100 \$	Subvention Covid
Réparations modules de jeux	4 400 \$	Fonds de parc
Décapage et peinture des bornes fontaines	9 500 \$	Aqueduc
Réserve d'asphalte recyclé	15 000 \$	Droits carrières- sablières
Afficheur de vitesse permanent	7 000 \$	Surplus libre
Remorque plate-forme	10 000 \$	Surplus libre
Réfection toiture galerie de la Gare	5 000 \$	Fonds de parc
Camionnette pour le service des travaux publics	62 267 \$	Fonds de roulement
Rechargement chemin de gravier	50 000 \$	Droits carrières- sablières
Mandat analyse déneigement	20 000 \$	Surplus libre
Entretien du parc linéaire - activités hivernales	23 100 \$	Surplus libre
Ajout réserve voirie	200 000 \$	Surplus libre
Total	913 407 \$	

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION 10912-12-2020 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 283-2020 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'ANNÉE 2021

Monsieur le conseiller Jean Simon Levert donne à la présente assemblée un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement numéro 283-2020 décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2021 et procède au dépôt du projet de règlement 283-2020.

RÉSOLUTION 10913-12-2020 OCTROI D'UN CONTRAT À PG SOLUTIONS INC. POUR L'ENTRETIEN ET LE SOUTIEN DES APPLICATIONS INFORMATIQUES

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions offre à la municipalité un contrat d'entretien et de soutien des applications informatiques ;

CONSIDÉRANT les dispositions du paragraphe 9 du premier alinéa de l'article 938 du Code municipal permettant à la Municipalité d'octroyer un tel contrat de gré à gré ;

Il est proposé par Madame la conseillère Carol Oster :

D'OCTOYER à PG Solutions inc. un contrat d'entretien et de soutien des applications informatiques au montant de 25 001 \$ plus taxes, soit un total de 28 744.92 \$ pour l'année 2021.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



RÉSOLUTION 10914-12-2020 APPROBATION DU DÉCOMPTE NUMÉRO 2 FINAL DE NORDMEC INC. POUR LA RÉFECTION DU BARRAGE DU LAC COLIBRI ET RÉCEPTION PROVISOIRE

CONSIDÉRANT QUE Nordmec inc. a présenté son décompte numéro 2 final relatif aux travaux de réfection du barrage du lac Colibri au 13 novembre 2020, lequel se détaille comme suit :

Travaux exécutés:	6 557.50 \$
Avenants	- 321.05 \$
Retenue de 5% :	311.82 \$
Sous-total:	5 924.63 \$
T.P.S.: T.V.Q.:	296.22 \$ 590.99 \$

GRAND TOTAL: 6 811.84 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de Hervé St-Hilaire, ingénieur de Tetra Tech.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

D'APPROUVER le décompte numéro 2 produit par Nordmec inc ;

D'AUTORISER le paiement à Nordmec inc de la somme de 5 924.63 \$ plus taxes, tel que détaillé au décompte numéro 2 ;

DE CONFIRMER la réception provisoire des travaux en date du 10 décembre 2020.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Gilles Bélanger

RÉSOLUTION 10915-12-2020

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉHABILITATION DU SITE DE L'ANCIENNE SCIERIE DUFOUR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a publié un appel d'offres pour la réhabilitation du site de l'ancienne scierie Dufour ;

CONSIDÉRANT QUE quatre fournisseurs ont déposé une soumission le 18 novembre 2020, à savoir :

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT TOTAL SOUMISSIONNÉ (TAXES INCLUSES)
Inter Chantiers Inc.	2 747 706.96 \$
Excapro Inc.	4 016 905.98 \$



Sanexen Services Environnementaux inc.	4 368 893.00 \$
9152-4629 Québec inc Geninovation	5 026 406.92 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission d'Inter Chantiers inc. est la plus basse, mais n'est pas conforme au devis préparé par les services administratifs ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Excapro inc. est la deuxième plus basse soumission et qu'elle est conforme au devis.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

D'OCTROYER à Excapro inc. le contrat pour la réhabilitation du site de l'ancienne scierie Dufour au montant de 3 493 721.23 \$ plus les taxes, soit un total de 4 016 905.98 \$, le tout conformément à son offre déposée le 18 novembre 2020 et aux conditions édictées au devis portant le numéro 2020-45. La présente résolution, de même que les documents d'appel d'offres constituent le contrat entre les parties.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Gilles Bélanger

RÉSOLUTION 10916-12-2020

RENOUVELLEMENT DE MANDATS DE MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a le pouvoir de nommer les membres qui siégeront au sein du Comité consultatif d'urbanisme :

CONSIDÉRANT QUE le règlement constituant ledit comité stipule que la durée du terme des membres du CCU est de deux ans :

CONSIDÉRANT QUE le mandat de Mesdames Carole Peck et Charlotte Lampron et de Monsieur André Harkins expire en décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE Mesdames Peck et Lampron et Monsieur Harkins ont manifesté le désir de renouveler leur mandat ;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller responsable du comité consultatif d'urbanisme en recommande le renouvellement.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

DE RECONDUIRE le mandat de Mesdames Carole Peck et Charlotte Lampron et de Monsieur André Harkins jusqu'au 31 décembre 2022.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



RÉSOLUTION 10917-12-2020 RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a le pouvoir de nommer les membres qui siégeront au sein du Comité consultatif en environnement ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement constituant ledit comité stipule que la durée du terme des membres du CCE est de deux ans ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de Messieurs Rémi Lacasse et Jean Rivet, ainsi que de Madame Micheline Van-Erum expire en décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE Messieurs Lacasse et Rivet et Madame Van-Erum ont manifesté le désir de renouveler leur mandat jusqu'en décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller responsable du comité consultatif en environnement recommande le renouvellement.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

DE RECONDUIRE le mandat de Messieurs Rémi Lacasse et Jean Rivet ainsi que de Madame Micheline Van-Erum jusqu'au 31 décembre 2022.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTIO 10918-12-2020 DEMANDE DE REPORT DE LA CONTRIBUTION REQUISE POUR FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS – LOT PROJETÉ 6 407 462

CONSIDÉRANT QUE Constructions d'autrefois du Québec inc. a fait une demande de permis de lotissement :

CONSIDÉRANT QUE Constructions d'autrefois du Québec inc. demande un report de la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels conformément à l'article 53.1 du règlement de lotissement numéro 195-2011 pour le lot projeté numéro 6 407 462 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'AUTORISER le report de la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels pour le lot projeté 6 407 462 ;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer le protocole d'entente relatif à un report de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels avec Constructions d'autrefois du Québec inc. dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10919-12-2020 ADDENDA AU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET CLUB DE GOLF MOUNTAIN ACRES INC. POUR LA RÉALISATION DU PROJET DOMAINE OGILVIE PHASE 2

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente a été conclu entre Club de golf Mountain Acres inc. et la Municipalité pour la réalisation du projet Domaine Ogilvie phase 2, tel qu'autorisé par la résolution numéro 10748-08-2020 adoptée le 4 août 2020 ;



CONSIDÉRANT QU'un premier addenda au protocole d'entente a été conclu entre Club de golf Mountain Acres inc. et la Municipalité, tel qu'autorisé par la résolution numéro 10864-11-2020 adoptée le 3 novembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de niveau I tels que réalisés présentent des non conformités à la version du 6 juillet 2020 des plans de civil signés et scellés par Éric Perreault ingénieur portant le numéro de dossier F2001171;

CONSIDÉRANT QUE certaines de ces non conformités aux plans sont également non conformes au règlement 245-2016 ;

CONSIDÉRANT QUE FNX Innov a soumis à la municipalité en date du 11 décembre 2020 le document intitulé « Mise à jour des travaux correctifs suite à la visite du 3 décembre 2020 - Phase 2 : Mise aux normes du chemin Terrasse du Golf » portant le numéro de dossier F2001171 signé par Rosalie Gomes ingénieure junior et Éric Perreault Ingénieur ;

CONSIDÉRANT QUE ces non conformités ne concernent qu'une partie de l'ouvrage ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'une part d'exiger les correctifs proposés par FNX Innov et d'autre part, de permettre le traitement des demandes de permis de construction.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

PHASE 3

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer l'addenda au protocole d'entente, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10920-12-2020 ADDENDA AU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET CLUB DE GOLF MOUNTAIN ACRES INC. POUR LA RÉALISATION DU PROJET DOMAINE OGILVIE –

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente a été conclu entre Club de golf Mountain Acres inc. et la Municipalité pour la réalisation du projet Domaine Ogilvie phase 3, tel qu'autorisé par la résolution numéro 10790-09-2020 adoptée le 15 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de niveau I tels que réalisés présentent des non conformités à la version du 7 juillet 2020 des plans de civil signés et scellés par Éric Perreault ingénieur portant le numéro de dossier F1800686;

CONSIDÉRANT QUE FNX Innov a soumis à la municipalité en date du 11 décembre 2020 le document intitulé « Rapport de conformité – Acceptation provisoire - Prolongement et mise aux normes du chemin Bord-de-L'Eau (Phase 3 : 0+560 à 1+990)» portant le numéro de dossier F1800686 signé par Rosalie Gomes ingénieure junior et Éric Perreault Ingénieur ;

CONSIDÉRANT QUE ce document fait état de non conformités des travaux réalisés ;

CONSIDÉRANT QUE ces non conformités ne concernent qu'une partie de l'ouvrage ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'une part d'exiger les correctifs proposés par FNX Innov et d'autre part, permettre le traitement des demandes de permis de construction.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer l'addenda au protocole d'entente, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



RÉSOLUTION 10921-12-2020 ADOPTION DE LA POLITIQUE VISANT À ENCOURAGER L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir un support financier à ses citoyens afin de favoriser l'accès à certaines activités physiques ou culturelles qui ne sont pas offertes sur le territoire de Saint-Faustin-Lac-Carré;

CONSIDÉRANT QUE les modalités et conditions de remboursement sont décrites dans la politique rédigée par les services administratifs.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

D'ADOPTER la politique visant à encourager l'activité physique et le développement culturel de nos citoyens pour l'année 2021, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10922-12-2020 CONCLUSION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE DOMAINE BELLEVUE POUR LA LOCATION DE LA SALLE LA DOYENNE

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente établissant les modalités d'utilisation et de financement par lesquelles Domaine Bellevue de Saint-Faustin-Lac-Carré met à la disposition exclusive de la Municipalité la salle La Doyenne située au 1176, rue de la Pisciculture a été négocié ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la signature dudit protocole d'entente couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer le protocole d'entente préparé par les services administratifs municipaux en collaboration avec les représentants du Domaine Bellevue de Saint-Faustin-Lac-Carré, dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10923-12-2020 CONCLUSION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA REPOUSSE POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité met à la disposition de la Société d'histoire de la Repousse deux salles à l'étage de l'ancien presbytère situé au 1171, rue de la Pisciculture pour les fins de ses activités ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir pour l'année 2021 les modalités de soutien technique et financier de la Municipalité envers la Société d'histoire ainsi que l'établissement des objectifs et la reddition des comptes de l'organisme envers la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente a été préparé par les services administratifs municipaux et les représentants de l'organisme, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :



D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer le protocole d'entente, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10924-12-2020 CONCLUSION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA MAISON DES ARTS SAINT-FAUSTIN POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité met à la disposition de la Maison des Arts Saint-Faustin le bâtiment de l'ancien presbytère ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir pour l'année 2021 les modalités de soutien technique et financier de la Municipalité envers la Maison des Arts Saint-Faustin ainsi que l'établissement des objectifs et la reddition des comptes de l'organisme envers la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente a été préparé par les services administratifs municipaux et les représentants de l'organisme, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer le protocole d'entente, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10925-12-2020 CONCLUSION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CENTRE DES LOISIRS DU LAC-CARRÉ – DIVISION TENNIS

CONSIDÉRANT QUE les activités du tennis municipal sont administrées par le Centre des Loisirs du lac Carré ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir pour l'année 2021 les modalités de soutien technique et financier de la Municipalité envers le Centre des loisirs du lac Carré – division tennis, ainsi que l'établissement des objectifs et la reddition des comptes de l'organisme envers la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente a été préparé par les services administratifs municipaux et les représentants de l'organisme.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer le protocole d'entente entre la Municipalité et le Centre des Loisirs du lac Carré pour la gestion du tennis dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



RÉSOLUTION 10926-12-2020 SIGNATURE D'UN BAIL AVEC LA MRC DES LAURENTIDES POUR L'UTILISATION DU PARC LINÉAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite octroyer un contrat pour l'entretien du parc linéaire afin de permettre des activités hivernales ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer un bail avec la MRC des Laurentides pour la partie du parc linéaire qui sera utilisée pour ces activités.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer un bail avec la MRC des Laurentides pour l'utilisation du parc linéaire, dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10927-12-2020 OCTROI D'UN CONTRAT À 7500114 CANADA INC. POUR L'ENTRETIEN DU PARC LINÉAIRE POUR DES ACTIVITÉS HIVERNALES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir diverses activités hivernales sur le parc linéaire pour la saison 2020-2021, tel que ski de fond, la marche et le vélo fatbike;

CONSIDÉRANT l'offre de services de 7500114 Canada inc. en date du 25 novembre 2020.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

D'OCTROYER un contrat pour l'entretien de parc linéaire à 7500114 Canada inc. faisant affaire sous la raison sociale Karl Marcotte Excavation au coût de 19 500 \$ plus taxes, soit 22 420.13\$ pour la saison 2020-2021.

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer ledit contrat.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Gilles Bélanger

PÉRIODE DE QUESTIONS

La Municipalité n'a reçu aucune question à l'intention du conseil préalablement à la séance..



RÉSOLUTION 10928-12-2020 LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson de lever la présente séance spéciale à 20h25.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Pierre Poirier

Maire

Gilles Bélanger Directeur général et secrétaire-trésorier